

Le Serre rouge à Mons (Gard)

Intérêt botanique et menaces

par Francis LAGARDE

RESUME – De par leur configuration, les buttes marneuses sont des milieux naturels qui subissent des contraintes physiques particulières tout au long de l'année : sécheresse l'été, pluies surtout automnales dans notre région, accompagnées du ravinement des versants, gel l'hiver, le tout aggravé par des pentes particulièrement accentuées. Pour ces raisons, l'homme évite d'y implanter les cultures. Depuis quelques années, elles sont très recherchées par les propriétaires d'engins motorisés qui sévissent actuellement dans nos garrigues, en presque toute impunité. Cet article présente une de ces buttes : le Serre rouge, en précisant ses richesses naturelles et les grandes menaces qui pèsent sur lui.

MOTS-CLES : butte marneuse, Serre rouge, flore, milieu très fragile, pentes, plateau sommital, menaces, engins motorisés. *Potentilla cf. velutina*.

Le Serre rouge, sur la commune de Mons, Gard, (photo 1 et 2) est une petite butte témoin transgressive, attribuée à la partie supérieure de l'Eocène moyen (Tertiaire), composée de marnes et de conglomérats de galets calcaires, certains de couleur gris foncé. Il est soumis à une érosion intense naturelle freinée par la végétation qui le recouvre partiellement.

Il hébergeait, il y a quelques années, des guépiers qui ont laissé la trace de quelques uns de leurs nids.

Situé N = 44°06'10", E = 4°11'14" (Carte IGN 1/25000 Alès), le Serre rouge culmine à 205 m et domine sa base de 25 m environ. Il se compose d'un petit plateau sommital de 27 m de long sur 8 m dans sa plus grande largeur (au centre) et 3 m dans sa plus petite. Ses flancs sont très pentus et ravinés. Malgré sa faible altitude, la face sud, plus sèche avec une végétation clairsemée, contraste avec la face nord (photo 2), plus fraîche et un peu plus boisée.

Ce serre est recouvert par une flore à tendance calcicole dont certaines espèces sont particulièrement adaptées à l'érosion intense que subit la butte. Toutefois, elles ne recouvrent pas tous les versants, fragilisant ainsi le milieu. Il s'agit principalement d'espèces vivaces ligneuses ou herbacées, d'arbustes ou d'arbrisseaux, d'arbres jamais très hauts dont le système racinaire, très étendu, émerge et retient le sol et les cailloux comme le ferait un filet. Ces espèces sont codifiées dans le tableau floristique, ci-après. Au-dessous, sur quelques mètres, le sol est à nu (photo 7), s'érode sous le système racinaire des végétaux (photo 8). Avec le temps, une partie de la face Nord glissera vers le fond du vallon.

La Stipe à feuilles de jonc, espèce mésoxérophite affectionnant les pelouses sèches, occupe les pentes Sud en formations discontinues.

Le petit plateau sommital, recouvert d'un sol de couleur beige issu de la dissolution du poudingue à galets et des ciments calcaires sous-jacents, accueille une flore intéressante composée de bulbeuses et de plantes à rhizomes ainsi que de quelques arbres au port réduit.

Malgré la faible altitude du Serre rouge, la végétation des faces Sud (photo 1) et Nord (photo 2) sont bien différenciées. Le Sud est sec avec une végétation clairsemée, le Nord-Ouest est frais et assez boisé.

Un fond de thalweg parcourt la base Nord du Serre rouge. L'eau y coule abondamment en automne et au début du printemps, alimentant une zone basse créant un milieu humide. Le ruissellement ravine sous la couche de terre boisée de la face Nord, empêchant la végétation de s'étendre. Ceci est confirmé par la présence de quelques pieds de *Molinia caerulea* qui affectionne les milieux très humides, ainsi que *Phragmites australis* (Cav.) Trin. Ex Steudel, *Populus alba* L., *Populus nigra* L. (peut-être planté), *Taraxacum palustre* (Lyons) Symons, *Pyrus spinosa* Forssk., *Cervaria rivini* Gaertner (L.) Lapeyr. Au-delà, il y a un petit bois de *Quercus pubescens*.

Dans les environs du Serre rouge, de profonds thalwegs creusés dans les marnes friables abritent une végétation de milieux humides ou frais comme le Troène (Ligustrum vulgare L.), la Succise (Succisa pratensis Moench). Près de la Vieille Cité, située à l'ouest du Serre rouge, il y a une toute petite station de l'Astragale pourpre (Astragalus hypoglottis L.) et sur les pentes marneuses ouest, Hedysarum bovoenum Bunge ex Basinger subsp. europaeum Guittonneau & Kerguelen, toutes les deux déterminantes dans le programme de modernisation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon.

RELEVÉ FLORISTIQUE

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Pentes					
			Som.	Pte	N	E	S	NO
Amaryllidaceae	<i>Narcissus assoanus</i> Dufour	Narcisse à feuilles de joncs	X	X				
Anthericaceae	<i>Anthericum liliago</i> L.	Phalangère faux-lis	X					
Aphyllanthaceae	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i> L.	Aphyllanthes de Montpellier	X	X	X			
Apiaceae	<i>Bupleurum rigidum</i> L.	Buplèvre rigide		X				
	<i>Cervaria rivini</i> Gaertner (L.) Lapeyr.	Herbe aux cerfs		X	X			
	<i>Seseli longifolium</i> L. subsp. <i>longifolium</i>	Seseli à longues feuilles		X				
Asteraceae	<i>Catanche caerulea</i> L.	Catananche			X			
	<i>Jasonia tuberosa</i> (L.) DC.	Inule tubéreuse						
	<i>Leontodon hirtus</i> L.	Liondent hérissé			X	X		X
	<i>Staehelina dubia</i> L.	Stéhéline douteuse		X				
Boraginaceae	<i>Lithodora fruticosa</i> (L.) Griseb.	Grémil ligneux		X				
Cistaceae	<i>Fumana ericoides</i> (Cav.) Gandoger subsp. <i>montana</i> (Pomel) Güemes & Munoz Garmendia	Fumana fausse-bruyère	X	X				
	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller	Hélianthème des Apennins	X	X				
	<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) DC. subsp. <i>italicum</i> (L.) Cesati	Hélianthème d'Italie	X	X				
Cupressaceae	<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier commun	X		X		X	X
	<i>Juniperus oxycedrus</i> L.	Cade	X	X				
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreber	Laiche glauque			X			X
	<i>Carex humilis</i> Leysser	Laiche naine	X					
Fagaceae	<i>Quercus ilex</i> L.	Chêne vert						
	<i>Quercus pubescens</i> Willd.	Chêne pubescent						
Fabaceae	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P. W. Ball	Argyrolobe						
	<i>Astragalus monspessulanus</i> L.	Astragale de Montpellier		X				X
	<i>Coronilla minima</i> L. subsp. <i>lotoides</i> (Koch) Nym.	Coronille méridionale		X				
	<i>Dorycnium pentaphyllum</i> Scop.	Badasse		X				
	<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt pileux			X	X		X
	<i>Genista scorpius</i> (L.) DC.	Genêt épineux		X				
	<i>Onobrychis supina</i> (Chaix) DC.	Sainfoin couché			X			X
Globulariaceae	<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée			X	X		X
Iridaceae	<i>Gladiolus</i> sp.	Glaieul	X					

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire	Pentes					
			Som.	Pte	N	E	S	NO
Lamiaceae	<i>Lavandula latifolia</i> Medik	Aspic		X				
	<i>Teucrium polium</i> L.	Germadrée blanc-grisâtre		X				
	<i>Thymus embergeri</i> Roussine	Thym d'Emberger				X		
	<i>Thymus vulgaris</i> L.	Thym		X				
Linaceae	<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i> (Caball.) Rivas Mart.	Lin blanc			X	X		X
Oleaceae	<i>Olea europaea</i> L.	Olivier				X		
Orchidaceae	<i>Ophrys aranifera</i> Huds.	Ophrys araignée			X			
Pinaceae	<i>Pinus halepensis</i> Miller	Pin d'Alep			X			
Plantaginaceae	<i>Plantago argentea</i> Chaix	Plantain argenté			X	X		X
	<i>Plantago maritima</i> subsp. <i>serpentina</i> (All.) Arcang.	Plantain serpenté		X				
Poaceae	<i>Andropogon grillus</i> L.	Barbon						
	<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P. Beauv.	Brachypode rameux	X	X	X			X
	<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench.	Molinie bleue			X			X
	<i>Stipa eriocalis</i> Borbàs	Stipe pennée à tiges laineuses	X					
	<i>Stipa offneri</i> Breistr.	Stipe à feuilles de jonc		X				
Primulaceae	<i>Coris monspeliensis</i> L.	Coris de Montpellier	X	X				
Ranunculaceae	<i>Ranunculus gramineus</i> L.	Renoncule à feuilles de graminées	X			X		
Rosaceae	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik	Amélanchier		X	X		X	X
	<i>Potentilla</i> cf. <i>velutina</i> Lehm. (= <i>Potentilla cinerea</i> Chaix. Ex Vill. cf. <i>velutina</i>)	Potentille cendrée		X				X
	<i>Pyrus spinosa</i> Forssk.	Poirier à feuilles d'amandier		X	X			
	<i>Rosa micrantha</i> Borrer. ex Sm.	Rosier à petites fleurs			X			X
	<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	Pimprenelle		X				

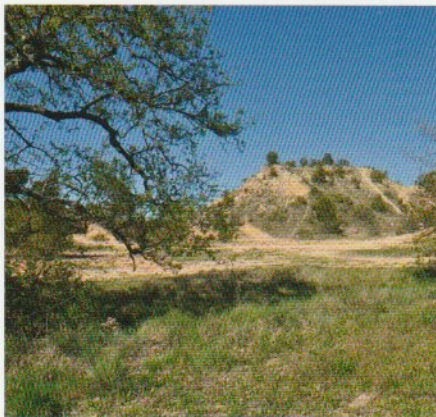


Photo 1. - Le Serre rouge, face Sud

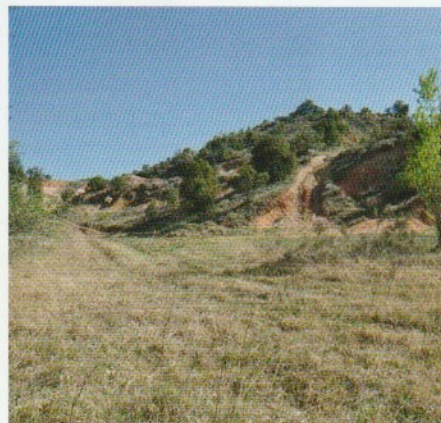


Photo 2. - Le Serre rouge, face Nord.



Photo 7. - Base érodée, face Nord

INTERET BOTANIQUE

L'analyse de ce relevé floristique ainsi que les observations de terrains nous amènent à formuler différents constats :

1 - La flore de cette butte est composée d'espèces vivaces, mieux adaptées aux conditions très instables du terrain et qui ont réussi, au cours du temps, à s'implanter suffisamment grâce à leur dynamique colonisatrice. Ainsi la butte résiste efficacement à l'érosion.

2 - Certaines espèces sont peu courantes pour la dition, comme la Renoncule à feuille de graminée, le Genêt pileux (également présents sur la petite butte et le vallon qui se trouvent au sud du Serre) et le Plantain argenté

3 - Sur le plateau sommital se développe une modeste association de géophytes dont la partie aérienne disparaît après la fructification. Ce sont la Renoncule à feuille de graminée, la Phalangère faux-lis (Photo 5), le Narcisse à feuilles de jonc (photo 3 et 4) et un glaïeul, non encore identifié car ne fleurissant pas. Le nombre important de petites feuilles permet de supposer la présence de nombreuses bulbilles correspondant à une reproduction végétative, mode courant pour ce genre.



Photo. 6 – *Potentilla* cf. *velutina* Pente Est

A proximité du Serre rouge, se trouvent deux glaïeuls, le Glaïeul des moissons, *Gladiolus italicus*, plante généralement associée aux cultures, et, dans les espaces naturels proches, un glaïeul du groupe *communis* (photo 6). Nous supposons que c'est ce dernier qui se développe sur le plateau sommital. Des bulbes, prélevés en mai 2010 et mis en culture en situation plus favorable à Alès, permettront de déterminer l'espèce.

4 - La présence d'une unique espèce de Potentille mérite attention.

Cette potentille présente :

- un port étalé,
- des feuilles à 3 folioles obovales ou oblongues en coin, épaisses,
- des folioles glabres sur la face supérieure,
- un duvet blanc-crème brillant très dense au revers des folioles avec des nervures latérales nombreuses et rapprochées,
- des poils étoilés constituant l'aspect duveteux.

Cette description se rapproche du binôme *P. subacaulis* L., (nom illeg.) utilisé pour la première fois par De Pouzolz (1856-1862) dans sa Flore du département du Gard.

Notre potentille du Serre rouge se rapproche de La Potentille cendrée, *P. cinerea* subsp. *velutina*

Lehm. décrite par Girerd au Mont Ventoux (Vaucluse), (Girerd, 1990) par les 3 folioles, les poils étoilés et l'aspect tomenteux. Mais elle en diffère par un aspect tomenteux plus intense et plus clair et l'absence de poils sur la face supérieure (Tison, com. écrite).

La potentille de printemps, *Potentilla neumanniana*, fréquente autour du Serre rouge et dans les garrigues avoisinantes, en est absente.

Dans le Bois de Deaux distant de 4 km toujours sur les mêmes formations de dépôts lacustres du Bartonien, cette potentille est très abondante. Parmi celle-ci, quelques très rares pieds de *P. neumanniana* parviennent à s'immiscer.

A la différence du Serre rouge, certains pieds très peu nombreux, présentent des feuilles à 3 folioles et d'autres à 5 folioles. Il semblerait que *P. neumanniana* soit repoussé par l'autre, ce qui expliquerait que sur le Serre rouge, seul *P. cf. velutina* soit présent.

Dans ce cas, nous sommes en présence d'un agrégat composé d'espèces eurocausiennes variables, qui se base sur la densité de l'indument (Castroviejo & al., 1998). La chorologie de cette espèce atteint l'ouest de la Sibérie.

En l'état actuel de nos connaissances, nous retenons l'appellation, *Potentilla* cf. *velutina*, ce taxon étant assez variable d'une région à l'autre (Tison, com. écrite).

Par son originalité, notamment son isolat, le taxon gardois mériterait, au minimum, un rang variétal. Une étude approfondie, notamment chromosomique, serait souhaitable.

MENACES

Depuis six ans environ, les menaces anthropiques s'accroissent. Le Serre rouge sert de piste d'essai à des véhicules tous terrains ainsi que, plus rarement, pour des tirs d'entraînement.

Pour les promeneurs et les motards, cela crée un danger d'ensevelissement sous une couche de terre se détachant soudainement et dont les conséquences pourraient être analogues au glissement des plaques de neige en montagne. Ce problème doit être pris en compte par les propriétaires privés du Serre rouge et les autorités locales.

C'est la partie Est et Sud du serre, à la végétation clairsemée, qui a d'abord été envahie. Actuellement les motos ont atteint le plateau sommital et contribuent activement à la disparition de la flore sommitale (photos 3 et 4). Un nouveau toboggan vient d'être créé par le passage des motos sur la face nord (photo 9), encore boisée mais très instable et restée à l'écart de la dégradation. Ces actions aggravent l'érosion. Cette dégradation est irréversible. Les pentes dénudées, le fort ensoleillement, le ravinement dû aux eaux, la friabilité de la roche sont responsables de l'installation fragile de la flore. Une fois disparue, la végétation actuelle ne pourra vraisemblablement plus se réimplanter. Combien d'années, voire de siècles, faut-il pour établir un équilibre dans un milieu très difficile, en perpétuelle instabilité ? A cause de cette dégradation, le Serre rouge pourrait devenir un tas de "terre" d'ici quelques dizaines d'années. Cette magnifique butte polychrome, restée exceptionnellement intacte, disparaîtra. Un patrimoine de quelque millions d'années aura disparu en peu de temps et sera perdu pour les générations futures.

REGLEMENTATION et INITIATIVES CITOYENNES

Le Serre rouge fait partie de la ZNIEFF II, n° 3020-0000, dénommée : « Plateau de Lussan et Massifs Boisés ».

Une association locale, l'Association pour la Réhabilitation des Chemins, de la Flore et de la

Faune (A.R.C.F.F.), a été créée le 25 mai 2009. Elle a pour but de baliser localement des sentiers de randonnée et ainsi attirer un public marcheur s'appropriant ce site naturel. En décembre 2010, 4 panneaux posés sur la face Est du Serre rouge indique la nature privée des lieux (photo 10).

Une Instruction du Gouvernement, publiée en date du 13 décembre 2011, précise la circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels. Elles donnent des orientations pour le contrôle de la réglementation en vigueur. Les principaux points sont les suivants :

1) Réglementation en vigueur : Cette législation a été mise en place pour protéger les espaces naturels qui font partie du patrimoine commun de la Nation (article L. 110-1 du Code de l'environnement), préservation à laquelle toute personne doit prendre part (article 2 de la Charte de l'environnement). L'article L. 362-1 du code de l'environnement interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

2) Orientations pour le contrôle du respect de la réglementation : Les agents habilités à rechercher et constater les infractions doivent dresser procès-verbal lorsqu'ils constatent la circulation d'un véhicule en dehors d'une voie ou sur une voie fermée à la circulation des véhicules à moteur (notamment quand le propriétaire marque sa volonté de restreindre l'accès par une signalisation explicite, comme un panneau autre que réglementaire par exemple).

REMERCIEMENTS

Mon respectueux souvenir va à † Cathy BURDO qui m'a beaucoup aidé pour la préservation du Serre rouge et pour la prise des photos.

Mes remerciements vont également à l'association A.R.C.F.F. (www.lescheminsdemon.fr/10.html) qui a fait un énorme travail pour le Serre rouge et ses environs, à Régine VERLAQUE pour la relecture de cet article, à l'équipe du CBNMED à Montpellier, à Jean-Marc TISON et à Michel WIENIN pour les précisions géologiques.

Bibliographie

- GIRERD B. (1990).- *La Flore du département de Vaucluse*. Nouvel inventaire. Ed. par la Sté Botanique du Vaucluse et les Editions Alain Barthélémy. Avignon. p. 199.
- POUZOLZ P.M.C. (de) (1856-1862).- *Flore du département du Gard ou description des plantes qui croissent naturellement dans ce département*. Ed. Coulet, Montpellier. Delahaye, Paris, 2 tomes ; 1 : 659 p., 2 : 644 p.
- CASTROVIEJO S., MUNOZ-GARMENDIA F. & NAVARRO C., (1998).- *Flora ibérica. Plantas vasculares de la Peninsula ibérica e islas Baleares – Rosaceae*. Real Jardín Botánico de Madrid, 6, 592 p.



Photo 3. - *Narcissus assoanus* - Plateau sommital. 2010



Photo 4. - *Narcissus assoanus* après passage des motos. 2011



Photo 5. - *Anthericum liliago* - Plateau sommital



Photo 8. - Face Nord : Alimentation de la zone humide



Photo 10. - Panneau posé par l'A.R.C.F.F.



Photo 9. - Face Nord, sillon formé par le passage des motos

Toutes photos : F. Lagarde, sauf n°3, † C. Burdo. Réalisées mars / avril 2011

Francis LAGARDE
1139 avenue des Maladreries
30100 Alès
francis-lagarde01@orange.fr